

REGLEMENT DE L'ULTRA GRAND MÉCHANT LOUP BLANC

1. PRÉSENTATION

L'Ultra Grand Méchant Loup Blanc est un trail nature en semi autonomie d'une durée de 24 heures au maximum, qui peut se courir en individuel ou **par relais de deux personnes**. C'est une épreuve d'environ **111 km** pour **3 500 mètres** de dénivelé positif, qui se déroulera en une boucle autour du territoire des Monts de Guéret.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux concurrents nés avant le 31 décembre 1996 (espoir, sénior, vétéran), que ce soit en individuel ou par équipe.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

– soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running"), ou licence FFTRI ou UFOLEP mention course à pieds.

– soit un certificat médical indiquant obligatoirement la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », **datant de moins de 1 an au jour de l'inscription**.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être obligatoirement

fourni au moment de l'inscription (à télécharger au moment de l'inscription sur la plateforme dédiée). A défaut d'envoi, l'inscription du concurrent ne sera pas validée.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à **70 € par concurrent pour une inscription en individuel avant le 15 juin, 80 € entre le 16 juin et le 15 septembre et 90 € après le 15 septembre.**

Pour les relais, le tarif est fixé à **100 € par binôme.**

Aucun paiement par chèque ne sera accepté. Inscription possible en ligne uniquement via un paiement en carte bancaire (CB).

2.4 Annulation de l'inscription :

Du fait d'un des événements suivants :

- Maladie, accident ou décès du coureur lui-même ;
- Maladie, accident, ou décès d'un membre de la famille ou d'un accompagnant du concurrent ;
- Dommages graves à votre habitation ;
- Licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle ;
- Contre-indication médicale ou suites de vaccination ;

il sera possible de se faire rembourser son inscription sous réserve de présenter en bonne et due forme, et dans les délais impartis, **un certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente. Toute demande de remboursement doit nous parvenir,

accompagnée du certificat médical, **au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être uniquement faite par e-mail ou par courrier recommandé.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription. 10 € seront conservés par l'organisateur pour toute annulation, et ce pour gestion des frais de dossiers.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera **le vendredi 9 décembre de 16h00 à 21h00 et le samedi 10 décembre de 6h à 7h30** au gymnase de Grancher **sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque concurrent sera obligatoire**. A cette occasion, un bracelet inamovible de couleur sera fixé au poignet de chaque coureur par un membre de l'organisation. Le port de ce bracelet est obligatoire durant toute l'épreuve, sous peine de pénalité ou de disqualification du concurrent ou de son équipe.

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.

2.6 Sac coureur :

Lors du retrait de son dossard, il sera fourni à chaque concurrent un sac coureur, identifié par son numéro de dossard, et qui contiendra les

affaires qu'il souhaitera trouver à la base de vie du 50^{ème} kilomètre à Sardent (vêtements de rechange, chaussures, nourriture, piles frontales...). Le sac coureur devra être déposé au PC course (gymnase de Grancher) **le samedi 10 décembre à 7h00 au plus tard**, où il sera conservé dans un endroit sécurisé.

Le sac coureur pourra être récupéré par le concurrent au même endroit le samedi 10 décembre à partir de 22h00.

2.7 Niveau requis :

L'UGMLB est une course exigeante qui s'adresse à des sportifs entraînés et maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel, quelque soit les conditions météorologiques.

2.8 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

2.9 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas

d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

Une assurance responsabilité civile est comprise dans le prix de l'engagement.

2.10 Hébergement :

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs. Retrouvez les possibilités d'hébergements offertes par le territoire sur notre site internet www.trailduloupblanc.fr

3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 Une course en individuel ou en relais:

L'Ultra Grand Méchant Loup Blanc peut se courir en individuel ou par relais de 2 coureurs. Tous les concurrents, individuel ou en relais, se doivent de pointer à tous les postes de contrôle jalonnant le parcours. Les coureurs engagés en relais devront réaliser la totalité du parcours avec **un passage de relais à la base vie de Sardent. Le passage se fera au deuxième passage sur la base vie (km60 environ).**

3.2 Repas d'avant course :

L'organisation prévoit un repas d'avant course (pasta party) le vendredi 9 décembre à partir de 19h00, et jusqu'à 21h00, à l'IRFJS pour les coureurs l'ayant souscrit (12 euros) lors de l'inscription.

3.3 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu le **vendredi 9 décembre à 18h45**, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course ou la météo. **La présence de tous les concurrents est indispensable.** En fonction des prévisions météorologiques, l'organisation pourra annoncer pendant le briefing le renforcement du matériel obligatoire, à partir de la liste du matériel conseillé (cf. 3.8 Équipement et matériel obligatoire).

3.4 Départ :

Le départ de l'épreuve aura lieu le **samedi 10 décembre à 08h00**, au gymnase de Grancher, rue Julien Nore à Guéret.

3.5 Parcours :

Le parcours de 111km environ pour 3 500 m de dénivelé positifs, traversera les communes suivantes: Guéret, St-Léger le Guérétois, Savennes, La Chapelle Taillefert, Saint-Eloi, Sardent, Maisonnisses, Peyrabout, Sainte-Feyre, Guéret. Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Le parcours est téléchargeable sur le site www.trailduloupblanc.fr

Le directeur de course de l'UGMLB se réserve le droit de modifier

ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Chaque intersection routière traversée sera marquée d'un numéro, qu'il y ait la présence ou non de signaleurs. Cela sera fait pour d'évidentes raisons de sécurité et permettra à chacun(e) de préciser sa position au PC Course en cas de besoin. De plus, **dès la nuit tombée, chaque participant(e)s devra s'équiper d'un gilet jaune fourni par l'organisation.** En l'absence de signaleurs ou de passages protégés, le concurrent doit s'assurer de l'absence de tous véhicules avant de traverser.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointages, dossards, bracelets, matériel obligatoire), à la discrétion de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les emplacements des postes de secours et de ravitaillements d'ici le départ de course. Les concurrents en seront avisés au briefing d'avant course.

3.6 Barrières horaires :

Quatre barrières horaires jalonnent la course. Les coureurs ne rejoignant et ne quittant pas ces points de contrôle dans les temps impartis se verront disqualifiés et devront rendre immédiatement leur dossard, puce et bracelet. L'organisation assurera leur rapatriement. **Le temps limite de course est de 24h00.**

En fonction des aléas de la course, ces barrières horaires pourront être modifiées à tout moment et sans préavis par l'organisation.

Lieu	Km	Barrière horaire	Temps de course
La Chapelle Taillefert	30	Samedi 14h00	6h
Sardent (sortie2)	60	Samedi 20h00	12h
Savennes	80	Dimanche 00h00	16h

Parc animalier	100	Dimanche 04h00	20h00
----------------	-----	----------------	-------

3.7 Ravitaillements :

La course comportera 8 points de ravitaillement :

Lieu	Km	Nature du ravitaillement
Pierres Civières	9	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat
Chabrières, Croix des Bois	19	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat, pain, fromage, saucisson, gâteaux salés
La Chapelle Taillefert	30	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, gâteaux salés, soupe.
Sardent (1) BASE VIE	45	Eau plate, eau gazeuse, cola, boissons énergétiques, oranges, bananes, pâtes de fruits, cakes aux fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, jambon, pâtes, compote, gâteaux salés, soupe, café, thé
Sardent (2) BASE VIE	60	Eau plate, eau gazeuse, cola, boissons énergétiques, oranges, bananes, pâtes de fruits, cakes aux fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, jambon, pâtes, compote, gâteaux salés, soupe, café, thé
Savennes	80	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, gâteaux salés, soupe.
Parc animalier	100	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, gâteaux salés, soupe.
Gymnase de Grancher	111	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, pâtes de fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, jambon, pâtes, compote, gâteaux salés, soupe, café, thé

3.8 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque coureur devra porter sur lui tout au long de la course le matériel obligatoire suivant. **Celui-ci sera contrôlé lors de la remise des dossards ainsi qu'aléatoirement pendant la course.**

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Équipement	Nature
Sac à dos avec réserve d'eau 1 L minimum	Obligatoire
Réserve alimentaire	Obligatoire
Veste à membrane imperméable et respirante	Obligatoire
Frontale avec piles de rechange	Obligatoire
Frontale ou lampe à main de secours	Obligatoire
Couverture de survie	Obligatoire
Sifflet	Obligatoire
Bande de type Élastoplaste de 2m x 3cm	Obligatoire
Téléphone portable (chargé) avec le numéro du PC course : 06.73.43.46.83	Obligatoire
Éco-tasse ou gobelet	Obligatoire
Casquette ou buff	Conseillé
Gants	Conseillé
Collant long ou corsaire $\frac{3}{4}$ + manchons	Conseillé
Vêtement seconde couche à manche longues de type micro-polaire	Conseillé

3.9 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler. L'organisation pourra renforcer le matériel obligatoire (issu de la liste du matériel conseillé, cf 3.8). Les concurrents en seront informés lors du briefing la veille de la course.

3.10 Assistance :

L'assistance personnelle est admise exclusivement sur les 7 premiers points de ravitaillement. A l'exception de ces zones, il est interdit de se faire accompagner ou ravitailler par une personne qui n'est pas inscrite à la course. Cette assistance se fera dans le respect des autres coureurs. Par soucis d'équité, **il sera interdit de procéder à des échanges standard de camelbak ou poche à eau** afin de gagner du temps sur les autres concurrents (remplacement du vide par un plein).

3.11 Abandons, pénalités ou disqualification :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'à l'un des 7 points de ravitaillement. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Il est obligatoire pour tout concurrent de pointer à chaque point de contrôle de chronométrage (ravitaillement) sous peine de disqualification.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale). L'abandon d'un des deux coureurs d'un relais entraîne la disqualification du relais. Cela n'empêche pas le coéquipier du coureur ayant abandonné de continuer seul, hors classement.

La disqualification signifie la mise hors course définitive d'un concurrent ou d'une équipe. Tout manquement au règlement entraîne une ou plusieurs pénalités ou la disqualification. La pénalité ou disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle ou de ravitaillements constatent un des manquements suivants :

Manquements au règlement	Pénalisation
Emprunt d'un itinéraire hors balisage entre 2 PC, représentant un raccourci	Pénalité 1h00
Absence de matériel obligatoire	Pénalité 1h00 par élément
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de détritus volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1h00
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)	Pénalité 1h00
Non-assistance à personne en difficulté	Pénalité 1h00
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus d'un contrôle anti-dopage	Disqualification

Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange camelback	1er constat : Pénalité 1h00 2ème constat : Pénalité 2h00 3ème constat : Disqualification

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.12 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : 06 73 43 46 83

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC Course situé au Gymnase de Grancher, rue Julien Nore à Guéret.

Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

– **Composez le 112**

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

3.13 Arrivée :

L'arrivée se fera dans le gymnase de Grancher. Un ravitaillement et des douches seront à disposition des coureurs, ainsi qu'une équipe médicale. Un repas d'après course dédié aux coureurs de l'Ultra sera servi en continu dans le gymnase.

4. Classement et dotations

Le classement général sera établi à l'arrivée au gymnase de Grancher à

Guéret. Deux classements seront réalisés, un classement individuel et un classement par relais. Tout coureur partant en relais ne pourra intégrer le classement individuel si son binôme abandonne la course, et sera hors classement.

La remise des prix aura lieu le dimanche 11 décembre à 13h au Gymnase de Grancher. La présence du participant récompensé est obligatoire.

- Seront récompensés les 5 premiers hommes individuels au scratch ;
- Seront récompensés les 5 premières femmes individuelles au scratch ;
- Seront récompensés les 3 premiers relais hommes au scratch ;
- Seront récompensés les 3 premiers relais femmes au scratch ;
- Seront récompensés les 3 premiers relais mixtes au scratch ;
- Seront récompensés les 1ers concurrents de chaque catégorie (si hors scratch).

Chaque coureur ou relais ne pourra être récompensé qu'UNE SEULE FOIS.

Il n'y aura pas de dotation pécuniaire, mais des lots pour tous.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.